

HUILES DE SCHISTE / Permis de prospection de Château-Thierry

# La Ville ne donne pas sa permission

Hier la municipalité castelle s'est lancée dans le mouvement contre la prospection d'huile de schiste en France. Si aucun forage n'est prévu sur la commune, c'est bien son nom que porte le permis d'exploration confié par l'Etat à Toréador.

Le forage de prospection est prévu sur une pâture à Rozoy-Belleville, petite commune d'une centaine d'âmes, à 40 km de la cité des fables. Le permis de recherche dit « de Château-Thierry », couvre 779 kilomètres carrés de Meaux à Montmirail en passant par le Sud de l'Aisne.

La municipalité de la Cité du bon Jean a décidé de s'engager plus activement dans le mouvement de contestation initié par le collectif Carmen. Le maire Jacques Krabal, aidé de ses adjoints et des membres du collectif, a accroché hier matin, aux fenêtres de l'Hôtel de ville, une banderole affichant son opposition « à l'exploration, l'extraction et l'exploitation du gaz et de l'huile de schiste. » Des techniques remises en cause par un documentaire américain « Gasland » à l'affiche des cinémas et condamnées unanimement pas les associations environnementales (l'union du

7 mars dernier). Il n'en est pas à sa première action de protestation : le conseil municipal a voté une motion le 7 mars dernier et un courrier a été envoyé à la ministre de l'écologie Nathalie Kosciusko-Morizet pour demander ni plus ni moins l'abrogation du permis de prospection délivré à l'entreprise française Toréador (gérée par Julien Balkany, le demi-frère de Patrick Balkany), associé à la société pétrolière Hess.

« Ils ne rendent pas compte des nuisances qu'ils génèrent », pestent le premier magistrat de Château-Thierry qui assure travailler pour « redonner une belle image à la ville. » Il annonce l'organisation prochaine d'une grande manifestation dans les rues castelles, comme à Doue ou Meaux en Seine-et-Marne, puisque « le permis porte notre nom ! »

La démarche citoyenne et associative dans l'Aisne et les départements limitrophes, Seine-et-Marne, Marne et les

Ardennes, mais aussi partout en France (des permis ont été délivrés dans la Drôme et l'Ardèche), est aujourd'hui renforcée par les élus.

« Il y a une cohérence territoriale », martèle le maire de Château-Thierry avant d'énumérer les collectivités et communes qui se sont opposées aux recherches de pétrole non conventionnel : Conseil régional, Conseil général, Union des communautés de communes du Sud de l'Aisne, Communauté de communes de la région de Château-Thierry, ainsi que les communes du territoire... La liste s'allonge !

Le premier village concerné, Rozoy-Belleville, devait d'ailleurs réunir hier soir un conseil municipal extraordinaire pour s'opposer à l'implantation d'un forage de 53 mètres de haut en extérieur et de plus de 2 500 mètres en profondeur. Le pays est prêt à se battre pour défendre la tranquillité et la protection de sa belle campagne. Jacques Krabal se place même en digne successeur de notre illustre fabuliste : « Jean de la Fontaine, maître des eaux et forêts a été avant l'heure l'un des premiers défenseurs du développement durable, de nos paysages et notre environnement. Lui aussi avec sa verve et sa personnalité aurait été le premier à s'opposer à ce projet. »

Isabel DA SILVA



Elus et membres du collectif Carmen ont accroché sur la façade de l'hôtel de ville une banderole contre le gaz de schiste. Sur la place, le collectif invitait les Castels à signer la pétition contre la prospection de l'huile de schiste dans le Sud de l'Aisne.

## L'Etat ferait finalement marche arrière

Le gouvernement se prononcerait finalement pour l'interdiction de l'exploitation du gaz de schiste. L'exécutif a suivi le président du groupe UMP de l'Assemblée nationale, Christian Jacob, qui a déposé la semaine dernière une proposition de loi en ce sens. L'Assemblée pourrait adopter cette proposition à l'unanimité et en procédure d'urgence début mai. Le gouvernement a finalement entendu les critiques de tous bords politiques, qui dénoncent des méthodes de forage nocives pour l'environnement. Jacques Krabal, maire de Château-

Thierry s'est dit satisfait et soulagé par « la volte-face du gouvernement ». Il rappelle « que l'octroi de ces permis avait été consenti sans information et sans consultation des populations et des élus des territoires concernés. C'est donc un déni de démocratie qui menaçait de nous mener à une catastrophe écologique et sanitaire majeure » et se réjouit que « la forte mobilisation citoyenne et associative ait permis d'arriver à ce résultat ». Il reste néanmoins vigilant jusqu'à ce que « cette déclaration soit entérinée par voie législative ».